

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 03/2014

Objet : Avantages en nature

L'an deux mille quatorze le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick CHAMINADE, Bernard JAYLES, Françoise DUPIOL TACH, Michel CARRETEY, Bernard GIRY, Roseline PIGANIOL, François PORTET, Patrick BAYLET, Jean Pierre JEAN, Christian BEZOS.

ABSENT(S) EXCUSE(S): Nicolas LORENZON, Annie BONNEAU qui a donné procuration à Christian BEZOS.

ABSENT(S) : Guy LARTIGUE.

Secrétaire de Séance : **Françoise DUPIOL-TACH**

Date de convocation : 16 janvier 2014.

Par délibération du 02 mars 2010, le Conseil Municipal considérant les articles L 242.1 et R 242.1 du Code de la Sécurité Sociale ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2002, avait autorisé Hervé LAPORTE, Adjoint Technique 2^{ème} Classe à utiliser le véhicule de la commune pour les nécessités de service ainsi que pour les déplacements d'ordre privé. Cela constituait un avantage en nature.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014, cet agent n'utilise plus le véhicule de la commune à titre privé (celui-ci disposant maintenant d'un véhicule personnel). En conséquence, il propose de supprimer l'avantage en nature. Il précise que c'est en accord avec l'agent que cette proposition est faite.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu :

- Accepte la suppression de l'avantage en nature octroyé à M. LAPORTE Hervé par délibération du 02 mars 2010.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 29 janvier 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.